



**Syndicat  
National  
Unitaire  
Instituteurs  
Professeurs des Ecoles  
Pegc**

**SNUipp Dordogne**

## **Compte rendu du CTPD du 2 novembre 2011 (partie premier degré)**

L'ordre du jour de ce CTPD portait sur le bilan de rentrée 1er et 2<sup>nd</sup> degré (effectifs des établissements et des écoles).

A la demande du SNUipp-FSU d'autres points ont été abordés :

- EVS et aide administrative : prolongation des contrats et répartition des contrats aidés
- mise en place des récupérations des journées concernant le temps partiel à 80%
- remplacement
- ASH

En introduction, la FSU a fait une déclaration liminaire (voir doc joint).

### **EFFECTIFS**

L'Inspectrice d'Académie a commenté les documents constatant :

- une baisse des effectifs dans le premier degré de -362 élèves par rapport au constat de rentrée 2010
- un écart de - 236 élèves entre la prévision et le constat de cette rentrée (- 120 en pré-élémentaire, - 137 en élémentaire et +21 en CLIS).

Malgré les 14 emplois retirés, l'IA constate que le taux d'encadrement augmente légèrement dans les classes.

Nous avons fait remarquer que les emplois qui ont servi à ouvrir ou à ne pas fermer certaines classes proviennent en grande partie de la fermeture ou de l'utilisation d'autres types de postes. C'est particulièrement le cas du remplacement dont on commence déjà à constater les limites avec nombres de journées non remplacées dont on souhaite avoir un bilan à ce moment de l'année.

C'est aussi au prix d'un affaiblissement des RASED et de la non prise en compte des demandes d'inscriptions des moins de 3 ans en maternelle sauf en ZRR et RRS.

### **EVS**

Concernant les EVS, l'administration nous a indiqué que Pôle Emploi venait de recevoir une liste des écoles pour lesquelles il fallait recruter des EVS administratifs. Nous avons demandé à ce que ce document nous soit communiqué et que les critères de répartition soient explicités. L'IA nous enverra la liste dès demain. Concernant les critères de répartition :

écoles et RPI en RRS :

- > pour les RPI 1 seul EVS par RPI (service à répartir entre les écoles au choix des directeurs et directrices)
  - > lorsqu'il y a une école élémentaire et une maternelle : 1 EVS pour les deux écoles
- Reconduction des EVS prolongés (public prioritaire) sur les mêmes emplois (demande SNUipp satisfaite)





En revanche toutes les écoles qui bénéficiaient d'EVS administratif ne les retrouveront donc pas (demande du SNUipp non acceptée par l'IA).

Dans la liste dressée, l'IA n'a pas tenu compte des écoles qui ne souhaitent pas en bénéficier, bien entendu elle n'obligera pas ces écoles à les recevoir et les emplois éventuellement non utilisés le seront ailleurs et avant le 31 décembre. Les contrats ne peuvent faire moins de 6 mois et ils sont bornés jusqu'au 30 juin.

## **REPLACEMENT ET SITUATION DES EMPLOIS**

Concernant le remplacement, nous avons fait état du mécontentement grandissant face à la pénurie de remplaçants qui commence déjà à se faire sentir. Nous avons demandé que du personnel supplémentaire soit recruté pour faire face (poursuite des ineats, liste complémentaire du concours). L'IA nous a répondu que notre département était en dépassement d'environ 13 emplois fin septembre et qu'il n'était pas possible d'avoir une rallonge. Nous avons fait remarquer que la gestion académique était à géométrie variable car d'autres départements bénéficient de surnombre important à la rentrée alors que l'on impose à la Dordogne un régime sévère compte tenu des spécificités de notre tissu scolaire.

## **JOURNEES DE RECUPERATION DES TEMPS PARTIEL 80%**

Concernant les récupérations des journées du temps partiels à 80%, nous avons demandé que les calendriers imposés dans certaines circonscriptions soient assouplis et tiennent compte des contraintes de nos collègues. En effet il avait été prévu que ces journées seraient rendues dans la période de la rentrée (septembre – octobre) mais cela n'a pas été le cas partout.

L'IA nous a fait remarquer qu'une grande partie du dépassement d'emplois (8 équivalents temps plein) était lié au 80% car rémunéré un peu plus de 85% et qu'il y aurait une mise à plat pour la prochaine rentrée concernant ce dossier.

## **RASED**

Concernant l'ASH nous avons demandé un bilan sur l'état des RASED en ce début d'année car nous constatons un grand désarroi des personnels dont les missions sont de moins en moins reconnues. Des secteurs entiers n'ont plus vraiment de possibilités de faire appel au RASED en raison de leur atomisation. Nous n'avons pas eu de réponse, peut-être pour le CDEN du 15 novembre !??

Les représentants du SNUipp au CTPD :

**Jean-Luc MARCHIVE**  
**Vanda BONNAMY**  
**Alain BARRY**